



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1531

Convention de groupement de commandes passée entre la Ville de Lyon et Villeurbanne pour la mise en place d'un marché d'acquisition et de maintenance de vélos

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1531 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PASSEE ENTRE LA VILLE DE LYON ET VILLEURBANNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE VELOS □ (DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de réaliser des économies d'échelle, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont décidé de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commandes dit d'intégration partielle, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour l'acquisition de vélos, la fourniture de pièces détachées, d'équipement, de prestation de maintenance du parc vélos à destination des services et des agents de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne.

La Ville de Villeurbanne, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du/de(s) contrat(s).

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La convention constitutive de groupement de commandes détermine les règles de fonctionnement du groupement.

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la Commission Finances, Commande Publique, Administration générale;

DELIBERE

1 - Le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit d'intégration partielle avec la Ville de Villeurbanne sur l'acquisition de vélos, la fourniture de pièces détachées, d'équipement, de prestation de maintenance du parc vélos à destination des services et des agents de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne, est approuvé.

2 - La Ville de Villeurbanne sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

3- M. le Maire est autorisé, pour la Ville de Lyon, à signer cette convention de groupement.

4- La Ville de Villeurbanne prend en charge tous les frais de publicité. La dépense résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention, est financée par les crédits inscrits aux budgets des années 2016 à 2020 et sera imputée sur les articles :

- Achat de vélos : nature 2182, fonction 020, opération 60051001, programme 008 ;
- Achat de pièces détachées : nature 60632, fonction 020, opération interne, programme garage ;
- Achat de prestation de maintenance : nature 61551, fonction 020, opération externe, programme garage.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM